

68720 HOCHSTATT



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE
DU 19 OCTOBRE 2015**

Sous la présidence de M. Michel WILLEMANN, Maire
souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance à 19 h

Sont présents : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire

MM. et Mmes Matthieu HECKLEN, Marie-Thérèse BARTH, Guy LOCHER, Martine BUIRETTE, Guilaine WEISS, Elisabeth HASSLER (à compter du point 2.3), Mathieu HARTMANN, Véronique MULLER, Michel GENDRIN, Danièle BACH, Belinda MARCHAL, Philippe MALASSINE, Claude LITSCHKY, Fanny FOLTZER, Philippe AYMONIN, Françoise RITTELMAYER.

A donné procuration :

Mme Fanny FOLTZER à Mme Françoise RITTELMAYER (jusqu'au point 5.3)

Est absent excusé :

M. Marc HAEGELIN

Est absent :

M. Jean-Pierre BADER

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents et salue la présence de la presse.

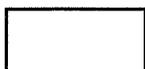
Il informe du retrait du point 4.2 – attribution d'une subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, la participation au repas de l'exercice de nuit 2015 ayant déjà été versée dans le cadre de la subvention annuelle.

Puis, il propose de rajouter :

- en partie « Travaux », un point relatif à l'aménagement de voirie de la rue de Chapelle – validation de principe du projet et demande de subvention,
- en point 4 – acquisition d'une parcelle impasse des Roseaux.

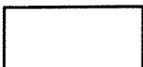
Le Conseil Municipal prend acte de ces modifications de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Madame Belinda MARCHAL.



ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2015**
2. **Urbanisme :**
 - Permis de construire
 - Déclarations préalables
 - Déclarations d'intention d'aliéner
3. **Intégration de parcelles de voirie dans le domaine public – Lotissement « Les Petits Champs »**
4. **Acquisition d'une parcelle impasse des Roseaux**
5. **Finances :**
 - Versement d'une participation à la Fondation du Patrimoine
 - Demande de participation financière – école privée
 - Redevance R2 reversée par le Syndicat départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin (pour information)
 - Encaissement de chèques
6. **Travaux :**
 - Travaux de rénovation intérieure de l'église – Attribution du lot n°5 Peinture
 - Aménagement de voirie d'une partie de la Grand'Rue – validation de la demande de subvention
 - Modification de programmation et travaux divers sur les feux du carrefour Route de Froeningen / Rue de Zillisheim
 - Aménagement de voirie rue de la Chapelle – validation de principe du projet et demande de subvention.
7. **Convention entre la commune et l'association des Amis de l'Orgue Callinet**
8. **Renouvellement du bail commercial situé 39 Grand'Rue**
9. **Adhésion de la CC du Ried de Marckolsheim au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin**
10. **Compte-rendu de délégation**
11. **Rapport annuel 2014 de la CCSI**
12. **Divers :**
 - Congrès des Maires 2015
 - Remerciements
 - Informations diverses



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2015

N'appelant aucune observation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance ordinaire du 7 septembre 2015.

2. Urbanisme

2.1. Permis de construire

Trois dossiers de permis de construire ont été réceptionnés en mairie, à savoir :

- Déposé par la Société BATIGE à BARTENHEIM, pour le compte de Monsieur Fabrice BRACHET, domicilié 5, rue du Werkof à MULHOUSE, pour la construction d'une maison individuelle dans le lotissement les « Petits Champs » sur le terrain cadastré section 05 – parcelles 614/99 et 616/99.
- Déposé par Monsieur Jérôme LAMOTTE, domicilié 6, rue Bellevue à HOCHSTATT, pour un projet de construction d'une maison individuelle avec piscine sur le terrain cadastré section 05 – 425/184 et section 18 – parcelle 513/310.

Un avis favorable a été émis pour ces permis de construire.

- Déposé par Monsieur Ibrahim YILMAZ, domicilié 62, rue de Rouffach à MULHOUSE, pour la construction d'une maison jumelée sur le terrain section 05 – parcelles 617, 424 et 446.

Un avis réservé a été émis, à savoir :

- notice concernant l'assainissement est incorrecte (débit de fuite) ;
 - l'implantation du garage vers la parcelle N°432 non conforme ;
- Il semblerait en effet que dans l'acte d'achat, il y a une servitude pour l'eau potable, l'assainissement et les réseaux secs pour les parcelles 618, 621, 619 et 622.
Cette servitude empêchant la construction de ce garage.
Dans ce cas, le stationnement n'est pas conforme au règlement du PLUi.

2.2. Déclarations préalables

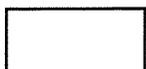
Une déclaration préalable a été réceptionnée, à savoir :

- Déposée par Monsieur René MACADOUX, domicilié à HOCHSTATT – 6, rue Du Clos St Pierre, pour la réalisation d'un abri de jardin sur le terrain cadastré section 05 – parcelle 482.

Un avis favorable a été émis pour cette déclaration préalable.

2.3. Déclarations d'intention d'aliéner

(Madame Elisabeth HASSLER est arrivée à compter de ce point)



La mairie a été destinataire de huit déclarations d'intention d'aliéner :

- Pour le bien sis 5, rue du Bourg, cadastré section 02 - parcelles 33 et 189/19, propriété de Monsieur Attilio PUZZUOLI ;
- Pour le bien sis 22, rue Soland, cadastré section 05 – parcelles 112, 114, 115 et 164/112, propriété des consorts NAAS ;
- Pour les terrains sis impasse des Roseaux, cadastrés section 05 – parcelles 619/264, 622/262 et 627/262, propriétés de Monsieur et Madame DIDIER ;
- Pour les terrains sis impasse des Roseaux, cadastrés section 05 – parcelles 424/262, 446/267 et 617/264, propriétés de Monsieur et Madame DIDIER ;
- Pour les terrains sis impasse des Roseaux (lot D), cadastrés section 05 – parcelles 624/262, et 625/262, propriétés de Monsieur et Madame DIDIER ;
- Pour les terrains sis impasse des Roseaux (lot B), cadastrés section 05 – parcelles 618/264, et 621/262, propriétés de Monsieur et Madame DIDIER ;
- Pour le bien sis 7, rue du Muguet, cadastré section 20 – parcelle 47, propriété de Monsieur et Madame LOHEZIC ;
- Pour le bien dépendant d'un immeuble sis 10A, rue de la Carrière, cadastré section 05 – parcelles 454/278, 516/278 et 517/278, propriété de Monsieur AKIR et Madame KIRCHHOFFER.

La commune n'utilise pas de son droit de préemption pour ces opérations.

3. Intégration de parcelles de voirie dans le domaine public – lotissement « Les Petits Champs »

VU le procès-verbal de réception définitive des travaux prescrits par l'arrêté n° LT6814106B0001 du 07 août 2007 autorisant le lotissement ;

VU la convention du 11 janvier 2007 passée entre la Commune de HOCHSTATT et l'AFUL « Les Petits Champs » sise Rue de la Chapelle, convention par laquelle l'AFUL s'engage à réaliser les voies, réseaux et équipements communs, conformément au programme des travaux approuvé et à rétrocéder gratuitement à la Commune de HOCHSTATT, les voies, les espaces verts et l'éclairage public. La Commune de HOCHSTATT accepte le transfert de la propriété à incorporer dans le domaine public ;

VU l'engagement de rétrocession gratuite conformément à la convention en date du 11 janvier 2007 des voies, des espaces verts et de l'éclairage public cadastrés section 5, parcelle n°560 d'une surface de 0,36 ares et parcelle n° 606 d'une surface de 11,99 ares.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et, en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition des parcelles :
 - Section 5, parcelle n° 560 : 0,36 are,
 - Section 5, parcelle n° 606 : 11,99 ares.

Le prix est fixé à l'euro symbolique pour les deux parcelles, d'une surface totale de 12,35 ares.

- charge Monsieur le Maire de rédiger l'acte administratif à intervenir,



- désigne Monsieur Matthieu HECKLEN, 1er Adjoint au Maire pour représenter la commune à la signature de l'acte,
- approuve l'intégration dans le domaine public communal de la parcelle n°606, section 5 d'une surface de 11,99 ares.

4. Acquisition d'une parcelle impasse des Roseaux

La parcelle n° 447 - Section 5 de 10 m², impasse des Roseaux, est incorporée de fait dans la voie publique, mais n'a pas été transférée juridiquement à la commune.

Il convient d'y remédier, alors que les propriétaires, Monsieur et Madame DIDIER sont actuellement en train de vendre plusieurs parcelles aux alentours.

Il est proposé d'acquérir cette parcelle à l'euro symbolique.

La vente sera formalisée par l'acte notarié dressé par la SCP Jean-Philippe TRESCH, Pierre-Yves THUET et Valérie TRESCH, Notaires à Mulhouse, relatif à l'acquisition des terrains le long du Breyelgraben.

Le **Conseil Municipal**, après délibération, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition à l'euro symbolique avec dispense de paiement de la parcelle n°447 section 5 de 10 m² ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits afférents étant supportés par la commune.

5. Finances

5.1 Versement d'une participation à la Fondation du Patrimoine

La Fondation du Patrimoine agit en faveur du patrimoine et notamment en apportant son aide aux communes dans les projets de restauration du patrimoine. A titre d'exemple, le projet de réhabilitation de l'orgue Callinet de Hochstatt bénéficie de son soutien.

Monsieur le Maire propose de soutenir cette fondation en y adhérant. Le montant annuel de l'adhésion pour les communes de 1 000 à 3 000 habitants s'élève à 100 €.

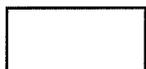
Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine en 2015,
- donne son accord au versement de 100 € au titre de cette adhésion.

5.2 Demande de participation financière - école privée

L'Ecole Privée Jean XXIII de MULHOUSE sollicite l'octroi d'une subvention pour financer un séjour en classe de découverte de cinq jours à Lucelle. L'école précise, dans sa demande, qu'un enfant du village participera à cette activité.



Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :

- émet un avis défavorable.

5.3 Redevance R2 reversée par le Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin (pour information)

Par courrier en date du 23 septembre 2015, le Syndicat Départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin informe que la commune va percevoir une redevance de 618 €, eu égard aux investissements réalisés sur le réseau de distribution électrique et pour l'éclairage public, au cours de l'année 2013.

5.4 Encaissement de chèque

(Madame Fanny FOLTZER est arrivée à compter de ce point).

Le Conseil Municipal approuve l'encaissement d'un chèque émanant :

- de la société d'assurances LA CIADE d'un montant de 600,00 € correspondant au dédommagement du potelet accidenté Grand'Rue / Rue de Zillisheim,

Les comptabilisations relatives à l'encaissement de ce chèque seront faites conformément à la nomenclature M14.

6. Travaux

6.1. Travaux de rénovation intérieure de l'église – Attribution du lot n°5 Peinture

Monsieur le Maire rappelle le projet des travaux ainsi que l'estimation chiffrée des travaux, qui s'élève à 138 000,00 € HT.

Il a été rendu compte en séance du Conseil Municipal du 7 septembre 2015 de l'attribution des lots 1 à 4 et du lot 6.

Le lot 5 – Peinture devait faire l'objet d'une analyse complémentaire au vu de certains points techniques et compte tenu des grandes différences de prix entre les candidats.

Par ailleurs, après analyse, et en fonction des compléments apportés par les candidats, la résine n'est pas apparue comme la meilleure solution pour le sol, que ce soit d'un point de vue technique que d'un point de vue financier, en raison de la forte humidité du sol.

Ce point a été retiré du lot et fera l'objet d'une consultation ultérieure à part.

Aussi, une phase de négociation a été ouverte avec les entreprises candidates à ce lot, qui ont été reçues individuellement lors d'un entretien le 22 septembre 2015.



Les nouvelles offres, remises pour le 29 septembre au plus tard, sont les suivantes :

- MAMBRE d'ALTKIRCH : 35 482,85 € HT,
- KAISER de MULHOUSE : 38 484,57 € HT,
- SONDENECKER de DIDENHEIM : 41 381,23 € HT,
- PEINTUREST-EHRET de BRUNSTATT : 42 758,54 € HT,
- LAMMER de WIHR-AU-WAHL : 52 196,93 € HT.

En tenant compte de la note technique, l'entreprise KAISER de MULHOUSE se classe en première place. Par conséquent, et conformément à l'avis favorable de la commission travaux du 13 octobre, il est proposé d'attribuer ce lot à l'entreprise KAISER.

Cette dernière attribution porte le montant global des travaux à 84 281,32 € HT.

Le début des travaux est fixé au 2 novembre 2015 et dureront 4 mois. L'église sera fermée pendant la durée des travaux.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-23,
Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Hochstatt du 22 avril 2014, en vertu de laquelle le Maire a délégué pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés,

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal qui prend acte :

- de l'attribution du lot 5 - Peinture à la SARL Arthur KAISER Peintures de MULHOUSE pour un montant de 38 484,57 € HT soit 46 181,48 € TTC.

A la question de Madame Belinda MARCHAL concernant le 11 novembre, Monsieur le Maire informe qu'une simple cérémonie sera organisée ou que la messe se tiendra dans une autre église. Aucune messe ne sera célébrée dans la salle Elisabeth SCHYRR.

6.2. Aménagement de voirie d'une partie de la Grand'Rue – validation de la demande de subvention

Lors du dernier Conseil Municipal, la mission de maîtrise d'œuvre du projet de réfection d'une partie de la Grand'Rue a été confiée au cabinet d'ingénierie I.V.R.

Monsieur le Maire présente le projet tel qu'il a été examiné en commission Travaux du 13 octobre 2015.

Les travaux concernent la voirie (lot 1) et l'éclairage public (lot 2) de la partie de la Grand'Rue, entre le transformateur et le carrefour avec les rues Foltzer et des Bergers.

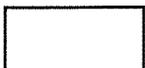
Ces travaux sont estimés à 134 000 € HT :

- 118 000,00 € HT pour le lot 1 – Voirie,
- 16 000,00 € HT pour le lot 2 – Eclairage public :

Les travaux pourraient être exécutés en 2016.

Monsieur le Maire suggère donc :

- d'adopter le projet tel que présenté,
- d'approuver le plan de financement suivant :



Coût HT des travaux	134 000,00 €
MOE + frais annexes	10 000,00 €
TOTAL HT	144 000,00 €
TVA 20%	28 800,00 €
TOTAL TTC	172 800,00 €
<u>Financement</u>	
Subvention	29 000,00 €
Fonds propres	143 800,00 €
TOTAL financement	172 800,00 €

- de présenter une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Haut-Rhin dans le cadre du dispositif PIL (Projets d'Intérêts Local).

Il sollicite le Conseil Municipal pour :

- la validation de principe de ce projet d'investissement,
- l'approbation de l'estimation prévisionnelle des travaux et du nouveau plan de financement envisagé ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet d'investissement, l'estimation prévisionnelle des travaux et le plan de financement envisagé,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention et tout soutien financier envisagé et lui donne tous pouvoirs afin de signer tout document afférent à ce programme.

Madame Martine BUIRETTE soulève le problème de l'empiètement de certains riverains sur la voie publique. Une réflexion devra effectivement être menée à ce sujet, mais pour l'instant il s'agit de valider le principe du projet.

6.3. Modification de programmation et travaux divers sur les feux du carrefour Route de Froeningen/ Rue de Zillisheim

Plusieurs usagers ont signalé en mairie le dysfonctionnement de la programmation des feux du carrefour Route de Froeningen / Rue de Zillisheim.

Face à ce problème, susceptible de créer des situations dangereuses, des solutions ont été demandées à VIALIS qui avait réalisé l'installation à l'époque.

VIALIS propose une modification de la programmation pour 529,65 € et la mise de deux triangles de signalisation des piétons (variante 1 à 1016,50 € ou variante 2 à 2 129,30 €).

Monsieur le Maire propose de donner suite à la variante 1, conformément à l'avis favorable de la Commission Travaux du 13 octobre 2015.



Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de donner suite à la proposition présentée par VIALIS variante 1 pour un montant de 1 546,15 € HT soit 1 855,38 TTC,
- charge Monsieur le Maire de signer la commande y afférent.

Monsieur le Maire précise que la reprogrammation consiste à allonger de quelques secondes le temps de passage des piétons et à décaler le passage au rouge entre le feu rue de Zillisheim du côté de la sortie du village et celui en venant de Zillisheim.

Monsieur Mathieu HARTMANN demande s'il ne serait pas aussi nécessaire de prévoir un temps plus important entre le passage au vert/rouge entre les feux sur l'axe Didenheim/Froeningen et ceux sur la rue de Zillisheim.

Monsieur le Maire répond que c'est faisable mais que cela risque de réduire la fluidité du trafic.

6.4. Aménagement de voirie rue de la Chapelle – validation de principe du projet et demande de subvention

L'ouverture des plis du marché des travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Chapelle s'est tenue le 8 octobre dernier.

Six candidatures ont été réceptionnées : ETPE, CLEMESSY, LRE, SIREG, SPIE et SOBECA.

Les prix s'échelonnent de 184 893,60 € HT à 216 057,90 € HT, soit des montants tous supérieurs à l'estimation des travaux qui s'élève à 155 800,00 € HT.

Cette différence avec l'estimation s'explique par un oubli de 3 maisons en arrière de la voie, pour lesquelles le coût de raccordement est plus élevé, et par l'ajout de deux candélabres (rue des Faisans et rue des Champs).

Une négociation sur les prix et les délais a été engagée avec les 6 candidats. Les réponses ont été remises pour le 16 octobre :

Entreprise	Prix avant négociation	Délais avant négociation	Prix après négociation	Délais après négociation
ETPE	184 893,60 € HT	10	183 969,13 € HT	10
CLEMESSY	202 106,80 € HT	16	200 000,00 € HT	16
LRE	203 968,25 € HT	16	200 902,82 € HT	16
SPIE	213 361,10 € HT	10	208 000,00 € HT	10
SIREG	209 372,05 € HT	16	209 372,05 € HT	16
SOBECA	216 057,90 € HT	12	213 897,32 € HT	12

En parallèle, une réflexion est menée sur l'aménagement de voirie de cette rue, qu'il s'agirait de faire tout de suite dans la continuité de l'enfouissement. Cette proposition a recueilli un avis favorable en commission Travaux.

Un estimatif chiffré et un projet ont été demandés au cabinet d'ingénierie I.V.R., à qui Monsieur le Maire propose de confier la maîtrise d'œuvre des travaux pour un montant de 10 660,00 € HT soit 12 792,00 € TTC.



Les travaux de voirie sont estimés à 117 000 €, auxquels s'ajoutent 12 700 € de frais annexes ; sachant qu'environ 15 000 € de fouilles provisoires seront économisés sur l'enfouissement, et qu'une demande de subvention PIL (Projet d'Intérêt Local) d'environ 24 000 € sera sollicitée. Si cette proposition est approuvée, l'offre retenue pour la partie enfouissement devra être remise au point en y retirant la réfection provisoire des fouilles.

Les travaux d'enfouissement seront décalés et l'ensemble pourrait être exécuté en 2016.

Monsieur le Maire suggère donc :

- d'adopter le projet d'aménagement de voirie tel que présenté,
- d'approuver le plan de financement suivant :

Coût HT des travaux de voirie	117 000,00 €
MOE + frais annexes	12 700,00 €
TOTAL HT	129 700,00 €
TVA 20%	25 940,00 €
TOTAL TTC	155 640,00 €
<u>Financement</u>	
Subvention	24 000,00 €
Fonds propres	131 640,00 €
TOTAL financement	155 640,00 €

- de présenter une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Haut-Rhin dans le cadre du dispositif PIL (Projets d'Intérêts Local).

Il sollicite le Conseil Municipal pour :

- la validation de principe de ce projet d'investissement,
- l'approbation de l'estimation prévisionnelle des travaux et du nouveau plan de financement envisagé ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

à l'unanimité :

- décide de confier la maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etudes IVR de TAGSDORF moyennant le montant d'honoraires de 10 660,00 € HT soit 12 792,00 € TTC,
- charge Monsieur le Maire de signer le marché de maîtrise d'œuvre et tout document à intervenir,
- approuve le projet d'investissement, l'estimation prévisionnelle des travaux et le plan de financement envisagé,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention et tout soutien financier envisagé et lui donne tous pouvoirs afin de signer tout document afférent à ce programme.



7. Convention entre la commune et l'association des Amis de l'orgue Callinet

La Commune de Hochstatt, par délibération du Conseil Municipal en date du 8 septembre 2014, a validé, après avoir pris l'attache du Conseil de Fabrique de l'Eglise St Pierre et Paul et de l'Association des Amis de l'Orgue Callinet, un programme de travaux de rénovation et de réhabilitation de l'orgue.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la convention entre la commune de HOCHSTATT et l'Association des Amis de l'Orgue Callinet qui précise les conditions de restauration et de prise en charge du coût des travaux.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention entre la commune de Hochstatt et l'Association des Amis de l'Orgue Callinet,
- charge Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir ainsi que tous actes nécessaires à son suivi.

8. Renouvellement du bail commercial situé 39 Grand'Rue

Monsieur le Maire expose que la commune est propriétaire d'un immeuble sis, 39 Grand'Rue, abritant un fonds de commerce à usage de restaurant dont le bail arrive à échéance le 31 octobre 2015.

Il convient donc, dès à présent, de régulariser le renouvellement de ce bail en proposant un nouveau bail de 9 années qui pourra débiter le 1^{er} novembre 2015.

Au titre de ce renouvellement, le loyer est révisé par application d'une indexation au coût de la construction, indice publié chaque trimestre par l'INSEE.

Le nouveau bail prévoit une révision annuelle selon ce même indice.

Ainsi, le nouveau loyer proposé s'élève à 900 € par mois HT, et a été calculé comme suit :

L'indice de référence au 4^{ème} trimestre 2006 est de 96,4

L'indice de référence au 1^{er} trimestre 2015 est de 108,32

Révision de loyer : $\frac{800 \times 108,32}{96,4} = 898,92$ euros arrondis à 900 €.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le renouvellement du bail commercial au profit de la Société « Auberge des 4 saisons » représentée par M. Roger SCHMITT et Mme Anne KUPFER sur le bien sis, 39 Grand'Rue,
- autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau bail à intervenir et tous les documents s'y rapportant.



9. Adhésion de la CC du Ried de Marckolsheim au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

- VU les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim du 3 septembre 2015 demandant l'adhésion au Syndicat pour les compétences « électricité » et « gaz » à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- VU la délibération du Comité Syndical du 7 septembre 2015 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties prenantes que la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim adhère au Syndicat afin de lui transférer ses compétences d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité et de gaz à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin a accepté par délibération du 7 septembre 2015, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** :

- émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, avec effet au 1^{er} janvier 2016 ;
- demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition du Syndicat.

10. Rapport annuel 2014 de la CCSI

L'ensemble des conseillers municipaux ont été destinataires du rapport d'activité pour l'année 2014, présenté par la Communauté de Communes du Secteur d'Ilfurth.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui ne fait l'objet d'aucune remarque, ni réserve.

Ce document est à la disposition du public à la mairie aux heures d'ouverture habituelles et consultable sur le site Internet de la commune.

Monsieur Philippe MALASSINE souligne l'embauche d'un ambassadeur du tri. Sa mission, précise Monsieur le Maire, est de lutter contre le refus et les erreurs de tri.

Madame Fanny FOLTZER demande s'il est désormais possible de mettre dans les sacs jaunes les pots de yaourts et surtout les emballages blisters ou les barquettes de viande qui prennent énormément de place dans le non recyclé.

Monsieur le Maire lui confirme qu'un dossier de demande a été réalisé par la CCSI et que cela devrait être opérationnel à compter de l'automne 2016.



11. Divers

11.1. Congrès des maires 2015

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour désigner Madame Marie-Thérèse BARTH, 2ème Adjointe, comme représentant de la collectivité au prochain Congrès des Maires qui se tiendra du 17 au 19 novembre 2015 – Porte de Versailles à PARIS.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité

- émet un avis favorable et autorise la prise en charge des frais de déplacement et de nuitées pour Madame Marie-Thérèse BARTH, à l'occasion du Congrès des Maires 2015.

11.2. Remerciements

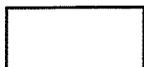
Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements parvenus de :

- ⇒ Monsieur et Madame Frédéric SEILLER
pour l'attention témoignée lors de la naissance de leur fille Louise
- ⇒ Monsieur et Madame Charles NOBEL
pour l'arrangement offert par la municipalité à l'occasion de leurs noces d'or.

Il informe également des remerciements émanant de l'Union Nationale des Anciens Combattants pour la subvention allouée par la municipalité de HOCHSTATT.

11.3. Informations et interventions diverses

- **Projet de desserte par pont routier à l'arrière du Collège-Lycée Episcopal de Zillisheim :** Monsieur le Maire rend compte au Conseil d'un courrier de Monsieur le Maire de Zillisheim, qui informe officiellement de l'approbation du projet d'aménagement d'un accès routier à l'arrière du collège-lycée épiscopal. L'objectif est de désengorger le centre du village et permettra de réduire et faciliter l'accès, notamment pour les citoyens de la commune de Hochstatt.
- **Assurances :** une consultation concernant l'ensemble des contrats d'assurance de la commune est en cours dans le cadre du groupement avec la CCSI et des communes membres. Le retour des offres est attendu pour le 6 novembre 2015.
- **Alarme de télésurveillance à l'école élémentaire :** le Crédit Mutuel (service EPS) a été sollicité pour une offre. Dans l'attente de l'offre revue, ce point pourra être examiné lors du prochain Conseil Municipal.
- **Révision du PLUi :** Monsieur le Maire informe du lancement imminent fin octobre de la procédure.
- **Planning :**
Monsieur le Maire informe des prochaines dates à retenir :
 - mardi 3 novembre 2015 à 19h00 : commissions réunies sur l'intercommunalité - avis sur le schéma de coopération intercommunale,



- ouverture temporaire du bistrot communal du jeudi 12 novembre au jeudi 19 novembre inclus, de 16h30 à 19h30, le samedi et le dimanche de 11h à 12h30,
 - lundi 30 novembre 2015 à 19h00 : Conseil Municipal,
 - élections régionales : 6 et 13 décembre 2015,
 - lundi 21 décembre 2015 à 19h00 : Conseil Municipal.
- **Intervention de Monsieur Michel GENDRIN** : Monsieur GENDRIN s'inquiète de la situation des agents techniques, dont il a eu des échos négatifs. Il interpelle Monsieur le Maire sur les raisons de la dégradation importante de l'ambiance de travail, dégradation qui ne semble ne s'être jamais présentée auparavant.
Monsieur le Maire, Monsieur Guy LOCHER et Madame Fanny POIREY donnent tour à tour des explications sur les différends rencontrés actuellement. Ils font savoir que les agents sont toujours traités avec respect tout en leur rappelant les obligations qui leur incombent.
Monsieur le Maire se propose de rencontrer Monsieur GENDRIN pour en discuter plus amplement.
 - **Intervention de Madame Elisabeth HASSLER** : lors de la vente des brioches, elle a été interpellée par plusieurs habitants de la rue des Vosges pour laquelle aucun travaux n'est jamais fait.
Monsieur le Maire répond que les travaux de voirie sont réalisés au fur et à mesure, en tenant compte des possibilités budgétaires et en donnant la priorité aux voies les plus passantes. Concernant la rue des Vosges, elle a bénéficié d'un gravillonnage cet été.
Par ailleurs, on lui a signalé une haie privée trop haute qui perturbe la visibilité. Il lui est confirmé que cette dernière a été taillée.
 - **Intervention de Madame Françoise RITTELMAYER** : elle rappelle le groupe de travail dédié à la circulation et la sécurité rue du Bourg. Madame RITTELMAYER souhaite qu'une date de réunion soit fixée.
Elle soulève également le problème du stationnement les soirs d'activités. Elle a en effet été sollicitée par des administrés pour une ouverture du portail permettant aux participants de stationner à l'intérieur. Monsieur le Maire lui confirme que ce n'est pas possible pour une question pratique et de sécurité de la zone.
 - **Intervention de Madame Belinda MARCHAL** : concernant également la rue du Bourg, Madame MARCHAL donne lecture d'un courrier qu'elle a reçu personnellement d'un riverain. Ce dernier suggère des solutions et se propose de participer à la commission spécialement créée.
Toutes les propositions constructives sont les bienvenues. La commission se réunira une première fois avec les conseillers municipaux membres uniquement. Une autre réunion pourrait être organisée par la suite avec les personnes extérieures au Conseil Municipal.
Monsieur Matthieu HECKLEN propose une première réunion fin octobre.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

Le Maire,
Michel WILLEMANN



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Willemann'. To the right of the signature is the official seal of the Commune de Hochstatt. The seal is circular and contains a central emblem of a figure on horseback. The text 'COMMUNE de HOCHSTATT' is written around the top inner edge of the seal, and the number '68720' is at the bottom.

